

RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 14239

Numéro SIREN : 820 945 848

Nom ou dénomination : 4B FINANCE

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt 66814



20180668142017

DATE DEPOT : 23/07/2018

N° DE DEPOT : 66814

N° GESTION : 2016814239

N° SIREN : 820945848

DENOMINATION : 4B FINANCE

ADRESSE : 7 rue de la Paix 75002 Paris

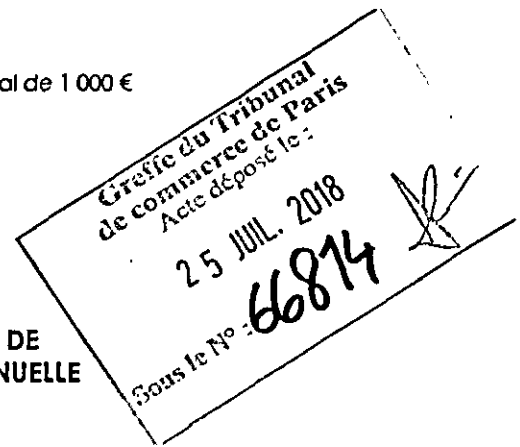
MILLESIME : 2017

4B FINANCE

Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1 000 €

Siège Social :

7 rue de la Paix
75002 PARIS
RCS Paris 820 945 848



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 26 JUIN 2018

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT
LE VINGT SIX JUIN A DIX HUIT HEURES**

L'unique actionnaire de la société 4B FINANCE, Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle au capital de 1 000 €, divisé en 100 actions de 10 € chacune, a tenu une Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social de la société situé 7 rue de la paix – 75002 PARIS, sur convocation du président.

Il est établi une feuille de présence signée par les actionnaires présents en entrant en séance.

Est présent : Mr Yohann BOURBON possédant 100 actions en pleine propriété.

Seul actionnaire de la société et représentant la totalité des actions composant le capital de la société.

La SARL AUDITEO représentée par Jean-Philippe REVIRAND, commissaire aux comptes titulaire, a été régulièrement convoquée.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer. L'assemblée est présidée par Monsieur Yohann BOURBON, président. Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- ✓ Les statuts de la société,
- ✓ La feuille de présence,
- ✓ L'inventaire et les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017,
- ✓ les rapports du commissaire aux comptes ;
- ✓ Le rapport de gestion,
- ✓ Le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du code de Commerce,
- ✓ Le texte des résolutions soumises au vote de l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux actionnaires ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration et reconnaît la validité de la convocation. Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ✓ Lecture du rapport de gestion établi par le président, et décision à cet égard,
- ✓ Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et des dépenses non déductibles fiscalement, et quitus à la gérance,
- ✓ Lecture du rapport spécial sur les conventions de l'art. L.227-10 du Code de Commerce,
- ✓ Affectation du résultat de l'exercice,
- ✓ Poursuite de l'activité,
- ✓ Questions diverses,
- ✓ Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial.
Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte. Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 31 décembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.
En conséquence, elle donne au président quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.227-10 du Code de Commerce et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions et donne quitus au président à cet égard.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la proposition du président et décide d'affecter la perte de 8 119,23 € de l'exercice de la manière suivante :

- ✓ Sur le poste « report à nouveau » pour la totalité de la somme.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'assemblée constate l'absence de distribution de dividende au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

Délibérant en application de l'article L. 223-42 du code de commerce, l'assemblée des associés, après avoir examiné la situation de la société telle qu'elle ressort des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2017, et faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital, décide sur proposition de la gérance qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

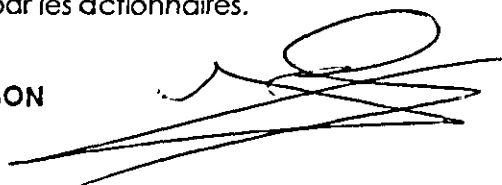
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CLOTURE

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les actionnaires.

Yohann BOURBON



Désignation de l'entreprise SASU 4B FINANCE				Néant ☐ *		
Adresse de l'entreprise 7 RUE DE LA PAIX 75002 PARIS						
Numéro SIRET* 8 2 0 9 4 5 8 4 8 0 0 0 1 9						
Durée de l'exercice en nombre de mois* 12				Durée de l'exercice précédent* 8		
				Exercice N clos le 31/12/2017		
ACTIF				Brut		
				1		
				Amortissements-Provisions		
				2		
				Net		
				3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*	010		012	
		Autres*	014		016	
	Immobilisations corporelles*		028	958	030	516
	Immobilisations financières* (1)		040	3 488	042	
	Total I (5)		044	4 446	048	516
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
		Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*	068		070	
		Autres* (3)	072	48 995	074	48 995
	Valeurs mobilières de placement		080		082	
	Disponibilités		084		086	
	Charges constatées d'avance *		092	549	094	549
	Total II		096	49 545	098	49 545
	Total général (I + II)		110	53 992	112	516
PASSIF				Exercice N NET		
				1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*		120		1 000	
	Écarts de réévaluation		124			
	Réserve légale		126			
	Réserves réglementées*		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants*)		131			
	Report à nouveau		134	(6 613)		
	Résultat de l'exercice		136	(8 119)		
	Provisions réglementées		140			
	Total I		142	(13 732)		
Provisions pour risques et charges		Total II	154			
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156		69	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*		166		2 429	
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :.....)		169	64 609		
	Produits constatés d'avance		174			
Total III		176	67 208			
Total général (I + II + III)		180	53 475			
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199	48 895	(5) Prix de vente hors I.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184	

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SASU 4B FINANCE

Néant ☐Exercice clos le
31/12/2017

A - RÉSULTAT COMPTABLE

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
	Production vendue	biens services*	et livraisons	215		214		
			intracommunautaires	217		218		
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires,)					222		
	Production immobilisée* produits finis et en cours de production					224		
	Subventions d'exploitation reçues					226		
	Autres produits					230		
Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)						232		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)					242	8 444	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	76		244	76	
	Rémunérations du personnel*					250		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252		
	Dotations aux amortissements*					254	319	
	Dotations aux provisions					256		
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259			262		
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260					
Total des charges d'exploitation (II)						264	8 839	
I - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(8 839)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers		(III)			280	724	
	Produits exceptionnels		(IV)			290		
	Charges financières		(V)			294	3	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348					
Impôts sur les bénéfices*		(VII)			306			
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(8 119)	
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312		314	8 119	
Rémunérations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles					318		
	Provisions non déductibles*					322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)					324		
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cpts-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM	248		330	
		Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option (Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D))		249			251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Dont divers	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44 octies et octies A)	987		342	
		Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989			
		ZRD (44. terdecies)	127	ZRR (44 quinquies)	138			
		Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodecies)	991	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990			
		ZFA (44 quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344		350	
		Créance due au report en arrière du déficit				346		
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)				655		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						352	354	8 119
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :					356		
	Déficits antérieurs reportables : * 6 613 dont imputés sur le résultat :					360		
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2						370	372	8 119

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404	406	
	Autres	410		412		414	416	
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424	426	
	Constructions	430		432		434	436	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444	446	
	Installations générales agencements divers	450		452		454	456	
	Matériel de transport	460		462		464	466	
	Autres immobilisations corporelles	470	958	472		474	476	958
Immobilisations financières		480	3 488	482		484	486	3 488
TOTAL		490	4 446	492		494	496	4 446

II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES								
Immobilisations incorporelles		500		502		504	506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514	516	
	Constructions	520		522		524	526	
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534	536	
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544	546	
	Matériel de transport	550		552		554	556	
	Autres immobilisations corporelles	560	196	562	319	564	566	516
TOTAL		570	196	572	319	574	576	516

III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	588	590	592	594	596	598
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595			
Résultat net de la concession et de la sous-concession de licences d'exploitation de droits de la propriété industrielle bénéficiant du régime des plus-values à long terme (Cf art 39 <i>ter</i> <i>alinéa</i> 1)							591				
TOTAL					596	585	597		599		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033 NOI

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SASU 4B FINANCE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Immob. incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si ce cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent ⁽¹⁾	982	6 613
Déficits imputés	983	
Déficits reportables	984	6 613
Déficits de l'exercice	860	8 119
Total des déficits restant à reporter	870	14 732

III DÉFICITS PROVENANTS DE L'APPLICATION DU 209C

Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	

IV DISTRIBUTIONS SOUMISES À L'ARTICLE 235 TER ZCA

Montant total des sommes distribuées devant donner lieu au paiement de la contribution prévue à l'article 235 ter ZCA au titre de l'exercice	129	
V ENTREPRISES DE TRANSPORT INSCRITES AU REGISTRE DES TRANSPORTS (art. L3113-1 et L3211-1 du Code des Transports)	800	☐

VI DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant*	380	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

⁽¹⁾ Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

Désignation de l'entreprise : **SASU 4B FINANCE**Néant ☒Exercice ouvert le : **01/01/2017** et clos le : **31/12/2017** Durée en nombre de mois **12**

I Chiffre d'affaires de référence CVAE												
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises											108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés											118	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante											119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges											105	
TOTAL 1											106	
II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)											115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation											143	
Subventions d'exploitation reçues											113	
Variation positive des stocks											111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée											116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation											153	
TOTAL 2											144	
III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée												
Achats											121	
Variation négative des stocks											145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances											125	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.											146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée											133	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)											148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée											128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois											135	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante											150	
TOTAL 3											152	
IV Valeur ajoutée produite												
Calcul de la Valeur Ajoutée											TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
V Cotisation sur la valeur ajoutée des Entreprises												
Valeur Ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires 1329-AC-SD et 1329-DEF)											117	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE												
Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD), compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.												
MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE											020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE											022	
Effectifs au sens de la CVAE											023	
Période de référence											024	
Date de cessation											186	
VI Cotisation Foncière des Entreprises : Qualification des effectifs												
Effectifs moyens du personnel											376	
Dont apprentis											657	
Dont handicapés											651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale											861	

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330 CVAE-SD §§ Répartition des salariés et dans la notice n° 2033 NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1/1 (1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 8 2 0 9 4 5 8 4 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 4B FINANCE

ADRESSE (voie) 7 RUE DE LA PAIX

CODE POSTAL 75002

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D' ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays Forme juridique Dénomination N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique BOURBON Prénom(s) YOHANN

Nom marital % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 100

Naissance : Date 12/03/1984 N° Département 74 Commune THONON LES BAINS Pays FRANCE

Adresse : N° Voie Les Charmelines

Code Postal 07800 Commune CHARMES SUR RHONE Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s) Nom marital % de détention Nb de parts ou actions Naissance : Date N° Département Commune Pays Adresse : N° Voie Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032-NOT.

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G 2018

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III du C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☐ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2017

N° SIRET 8 2 0 9 4 5 8 4 8 0 0 0 1 9

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SASU 4B FINANCE

ADRESSE (voie) 7 RUE DE LA PAIX

CODE POSTAL 75002

VILLE PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

1

Forme juridique SASU Dénomination RASSURIMMO

N° SIREN (si société établie en France) 822528436

% de détention 100.00

Adresse : N° 7 Voie RUE DE LA PAIX

Code Postal 75002

Commune PARIS 2

Pays FRANCE

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse : N° Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-N01.



Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 4B FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 53 476 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 119 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

CERTIFIÉ CONFORME
À L'ORIGINAL

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société pour son deuxième exercice social enregistre une perte de 8 119 €, entraînant la perte de la moitié du capital social. Cette situation déficitaire est liée à la phase de démarrage de la structure.

 Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	958			958
Immobilisations financières	3 489			3 489
Total	4 447			4 447
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	197	319		516
Immobilisations financières				
Total	197	319		516
ACTIF NET				3 930

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU RASSURIMMO 75002 PARIS 2	3 000		100,00	-47 723
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avais	Dividendes encasés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 000	3 000	48 895		
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 50 003 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	458		458
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	48 996	48 996	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	550	550	
Total	50 003	49 545	458
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 67 208 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	69	69		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 430	2 430		
Dettes fiscales et sociales	101	101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 609	64 609		
Produits constatés d'avance				
Total	67 208	67 208		

(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice

(*) Emprunts remboursés sur l'exercice

(**) Dont envers les associés 64 609

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 64 609 euros.

Jean Philippe Revirand

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

4B FINANCE

SASU au capital de 1 000 €
7 RUE DE LA PAIX
75002 PARIS

820 945 848

**RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos au 31/12/2017

AUDITEO

AUDIT & CONSEILS

Jean Philippe Revirand

Expert Comptable
Commissaire aux Comptes

4B FINANCE

SASU au capital de 1 000 €

7 RUE DE LA PAIX

75002 PARIS

820 945 848

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2017

4B FINANCE

SASU au capital de 1 000 €

7 RUE DE LA PAIX

75002 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels Exercice clos le 31/12/2017

A l'associé,

1 OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la SASU 4B FINANCE relatifs à l'exercice clos le 31/12/2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 FONDEMENT DE L'OPINION

2.1 Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

2.2 Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/01/2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

2.3 Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes annuels.

3 JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, outre le point décrit dans la partie « Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation », nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4 VERIFICATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES A L'ASSOCIE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé sur la situation financière et les comptes annuels.

5 RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

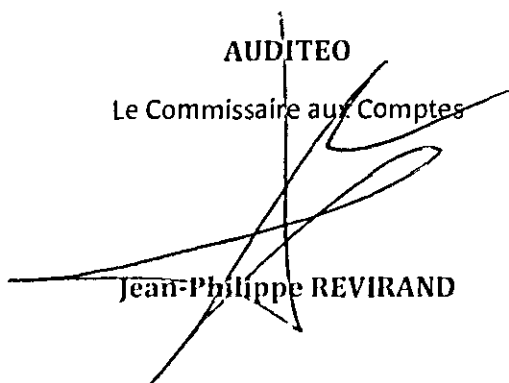
Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Beaumont-Lès-Valence, Le 13 Juin 2018

AUDITEO
Le Commissaire aux Comptes

Jean-Philippe REVIRAND

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	958	516	442	761
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	3 031		3 031	3 031
Autres immobilisations financières	458		458	458
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	4 447	516	3 930	4 250
Stocks				
Créances				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	101		101	1 406
Autres créances	48 895		48 895	20 520
Divers				
Disponibilités				544
Charges constatées d'avance	550		550	458
TOTAL ACTIF CIRCULANT	49 545		49 545	22 928
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	53 992	516	53 476	27 178

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 000	1 000
Report à nouveau	-6 613	
Résultat de l'exercice	-8 119	-8 613
TOTAL CAPITAUX PROPRES	-13 733	-5 613
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Découverts et concours bancaires</i>	69	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	69	
Emprunts et dettes financières diverses - Associés	64 609	30 035
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 430	2 656
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	101	101
Dettes fiscales et sociales	101	101
TOTAL DETTES	67 208	32 791
TOTAL PASSIF	53 476	27 178

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Compte de Résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	%	du 19/05/16 au 31/12/16 8 mois	%	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS						
Total						
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Autres achats & charges externes	8 444		6 416		-1 180	-12,26
Total	8 444		6 416		-1 180	-12,26
MARGE SUR M/SES & MAT	-8 444		-6 416		1 180	-12,26
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	76				76	
Amortissements et provisions	319		197		24	8,11
Total	395		197		100	33,83
RESULTAT D'EXPLOITATION	-8 840		-6 613		1 080	-10,89
Produits financiers	724				724	
Charges financières	4				4	
Résultat financier	721				721	
RESULTAT COURANT	-8 119		-6 613		1 801	-18,15
Résultat exceptionnel						
RESULTAT DE L'EXERCICE	-8 119		-6 613		1 801	-18,15

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SASU 4B FINANCE

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 53 476 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 8 119 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 13/04/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Règles et méthodes comptables

Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

 Faits caractéristiques**Autres éléments significatifs**

La société pour son deuxième exercice social enregistre une perte de 8 119 €, entraînant la perte de la moitié du capital social. Cette situation déficitaire est liée à la phase de démarrage de la structure.

La phase de développement de la filiale est plus longue que prévue, mais les perspectives de développement de l'activité restent encourageantes.

SARL AUDITEO

10, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	958			958
Immobilisations financières	3 489			3 489
Total	4 447			4 447
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	197	319		516
Immobilisations financières				
Total	197	319		516
ACTIF NET				3 930

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU RASSURIMMO 75002 PARIS 2	3 000		100,00	-47 723
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	3 000	3 000	48 895		
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 50 003 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéance à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	458		458
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	48 996	48 996	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	550	550	
Total	50 003	49 545	458

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

SARL AUDITEO

25, rue Frédéric Chopin

26000 VALENCE

Siret 487 814 535 00026

Notes sur le bilan

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 67 208 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	69	69		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 430	2 430		
Dettes fiscales et sociales	101	101		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	64 609	64 609		
Produits constatés d'avance				
Total	67 208	67 208		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	64 609			

Le montant des divers emprunts et dettes contractés auprès d'associés personnes physiques s'élève à 64 609 euros.

SARL AUDITEO
25, rue Frédéric Chopin
26000 VALENCE
Siret 487 814 535 00026